

# COMITÉ NATIONAL DE DÉFENSE DE L'ÉCOLE

Madame la Ministre,

Notre Comité National de Défense de l'École, réunissant des parents, des personnels et leurs organisations, de plus d'une vingtaine de départements, s'est constitué à l'issue du rassemblement du 15 mars devant votre ministère à l'appel du comité de l'Yonne.

Nous avons bien reçu votre réponse au courrier envoyé par le Comité des écoles et établissements mobilisés de l'Yonne qui vous avait sollicitée concernant la carte scolaire et la situation dans ce département, et nous vous en remercions.

La situation à laquelle vous répondez fait écho dans nombre de départements, dans le premier et le second degré et dans l'ensemble des secteurs de l'Éducation Nationale : les postes alloués sont insuffisants pour permettre d'assurer un service public d'Éducation dans des conditions acceptables et le rejet des mesures de carte scolaire s'exprime partout de façon particulièrement intense.

C'est ce rejet qui vous a été exprimé dans la lettre du 13 février et qui nous rassemble tous. Toutefois, votre courrier ne nous apporte pas d'élément supplémentaire à ce qui peut être répondu par les interlocuteurs locaux, vers lesquels vous nous renvoyez à nouveau. En effet, vous nous expliquez qu'ils doivent arbitrer dans le cadre des moyens restreints dont ils disposent, dans un souci d'équilibre. Certes, mais c'est bien ce que nous dénonçons : ce cadre contraint ne leur permet que de prendre aux uns pour satisfaire les autres et les laisse dans l'incapacité de satisfaire nos demandes. Réduire les ressources d'un établissement pour les attribuer à un autre, piller les moyens de remplacement déjà largement dégradés pour éviter des classes surchargées dans des écoles, ce n'est pas acceptable. D'autant que toujours rien n'est donné à l'enseignement et aux structures spécialisés pourtant en souffrance.

En tout état de cause, les DASEN et rectorats ne sont plus en mesure de répondre aux besoins sans l'attribution de postes supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à vous, Madame la Ministre, pour obtenir ces postes.

670 postes supprimés dans le premier degré impliquant notamment la fermeture de 5000 classes, une dotation largement insuffisante dans les établissements du second degré : l'expression de rejet, par les parents et les enseignants et qui s'exprime partout, est totalement légitime.

Nous restons donc mobilisés auprès de tous établissements du premier, du second degré et du supérieur, des parents, des étudiants, des enseignants, des agents, des élus et de tous les personnels de l'Éducation Nationale, qui s'opposent à la dégradation de l'École Publique, pour exiger l'annulation de toutes les fermetures de classes et la création de tous les postes nécessaires.

Des blocages et des grèves auront lieu dans les écoles et établissements du pays le mardi 1er avril. Un rassemblement aura lieu mercredi 2 avril à 14h devant le ministère. Nous demandons à être reçus à cette occasion, afin de vous exposer les conséquences concrètes de la dégradation des conditions de travail, d'accueil et d'apprentissage qu'impliquent les mesures d'austérité prises par votre gouvernement.

En vous remerciant par avance, nous vous faisons part, Madame la Ministre de notre parfaite considération et de notre attachement profond au service public d'Éducation.

Le Comité National de Défense de l'École.  
Le 26 mars 2025